



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

# Le Bureau de l'éthique de l'UNESCO

## 60 Minutes - Le Bureau de l'éthique de l'UNESCO

**Le personnel de l'UNESCO est soumis aux plus hautes normes de conduite et d'intégrité énoncées dans la Charte des Nations Unies, dans la Constitution de l'UNESCO, et dans le Statut et Règlement du personnel de l'UNESCO. Le strict respect de ces normes est un préalable à l'instauration d'un climat de confiance au sein de l'Organisation et de son personnel.**

En effet, la réputation des organisations est de plus en plus liée à la rigueur de ces normes éthiques, normes qui gagneront de l'importance aux yeux du public et des États membres au fil des ans. Le leadership qu'exerce l'UNESCO sur la scène internationale de par son mandat et ses priorités peut être renforcé si des valeurs éthiques faisant partie intégrante de la mise en œuvre de sa compétence programmatique et de la gestion interne de son personnel sont adoptées et défendues. Accroître la transparence et l'obligation redditionnelle, et prendre l'initiative de faire du respect des valeurs éthiques une priorité sont autant de mesures qui feront de l'UNESCO un précurseur face aux futures exigences dans le domaine de l'éthique.

### Définition

Les règles et règlements ne peuvent à eux seuls garantir une norme de conduite élevée ni prévoir tous les scénarios possibles. Accorder à l'éthique une place privilégiée est une aide pour une organisation et ses employés dans les situations où les règles ne sont pas claires. Il est important de faire la distinction entre éthique et respect de la légalité. Respecter la légalité, c'est remplir les conditions nécessaires minimales pour suivre la loi et éviter les sanctions. La légalité, c'est ce qu'une personne a le droit de faire alors que l'éthique, ce sont les choix moraux que les organisations et les individus peuvent faire. L'éthique est la discipline qui se rapporte à la question du bien et du mal, aux obligations et devoirs moraux, aux valeurs et principes moraux. Elle reflète un

attachement à une pensée et une action morales dans tous les aspects de la direction et du fonctionnement d'une organisation. L'éthique représente ce qui est souhaitable dans les relations entre les organisations et leurs partenaires, et non pas ce qui est obligatoire.

### Le Bureau de l'éthique

Le 9 octobre 2009, l'UNESCO a annoncé la création du Bureau de l'éthique (réf: DG/Note/09/56), pour aider et fournir des conseils au personnel de l'UNESCO sur l'éthique et les normes de conduite, à la fois au siège de l'UNESCO et dans les bureaux hors-siège. Pour assurer son indépendance de tous les autres services centraux, le Bureau de

l'éthique rend compte directement à la Directrice générale, et le Conseiller pour l'éthique a un mandat pour une période maximale de quatre ans.

Le Bureau de l'éthique joue un rôle consultatif et préventif important en donnant de façon confidentielle des indications et des conseils à tous les membres du personnel de l'UNESCO sur leurs préoccupations éthiques afin que soient

pris en compte les valeurs, les principes et les normes de conduite de l'Organisation. Le Bureau de l'éthique ne remplace pas les dispositifs existants de signalement des manquements mais il aide le personnel de l'UNESCO à respecter des normes professionnelles et éthiques élevées, tout en lui donnant des informations et des conseils.



## La portée du mandat du Bureau de l'éthique

Le Bureau de l'éthique est chargé de donner des avis et conseils et recevra les plaintes dans la matière suivante :

- **Harcèlement (moral et sexuel)**
- **Discrimination**
- **Programme de divulgation financière**
- **Politique anti-représailles**
- **Abus de pouvoir ou d'autorité**
  
- **Conflits d'intérêts :**
  - o **Distinctions honorifiques, cadeaux ou rémunérations**
  - o **Favoritisme**
  - o **Emplois et activités à l'extérieur de l'Organisation**
  - o **Utilisation de renseignements confidentiels**
  - o **Utilisation des biens et avoirs de l'UNESCO**

Comme nous sommes, à la fois, fonctionnaires de l'UNESCO et de simples citoyens, chacune et chacun d'entre nous peut se trouver, à un moment ou à un autre, face à un dilemme éthique lié à un conflit d'intérêts. Certains conflits d'intérêts peuvent souvent être complexes et difficiles à identifier. En général, le personnel de l'UNESCO devrait s'efforcer d'éviter les situations où les décisions qu'il prend peuvent être perçues, directement ou indirectement, comme étant à leur bénéfice personnel ou à celui d'un tiers. Même si une telle perception n'est pas justifiée, les fonctionnaires doivent être conscients de la façon dont leur comportement, en l'absence d'explication, peut apparaître à d'autres..

### Les 3 principes directeurs

#### 1. Intégrité

L'intégrité est une valeur fondamentale dans tous les aspects de notre vie professionnelle et personnelle. L'intégrité inclut, mais n'est pas limitée à :

- la loyauté ; l'impartialité ; l'équité ; l'honnêteté.

Ces qualités constituent une base pour une prise de décision et un comportement éthique. Comme l'intégrité de l'UNESCO dépend de l'intégrité de son personnel, nous sommes appelés à :

- refléter les valeurs de l'UNESCO dans nos activités et notre conduite ;
- prendre des décisions sans tenir compte d'éventuels bénéfices personnels ;
- résister aux pressions politiques dans le processus décisionnel ;
- assurer qu'il n'y ait pas d'abus de pouvoir ou d'autorité ;
- prendre des mesures rapides et efficaces pour faire face au comportement non professionnel ou contraire à l'éthique ;
- recruter du personnel et attribuer des contrats sur la base du mérite.

#### 2. Professionnalisme

Des normes élevées de professionnalisme sont nécessaires pour exécuter nos fonctions à l'UNESCO. Nous devrions :

- être fiers de notre travail ;
- démontrer les plus hautes normes de compétence ;
- être consciencieux et efficace pour répondre aux objectifs et engagements ;
- être motivés par des objectifs professionnels plutôt que personnels.

#### 3. Respect de la diversité

L'UNESCO a un personnel provenant de plusieurs cultures et ayant acquis une grande expérience dans des milieux différents. Nous devons être fiers de cette richesse. Ainsi, nous devrions :

- travailler efficacement avec des personnes de toutes origines ;
- faire preuve de respect et de compréhension des différents points de vue et éviter les stéréotypes ;
- ne pas manifester de discrimination envers tout individu ou groupe.

#### Ateliers de formation sur l'éthique

L'UNESCO a décidé que tout son personnel, tant au Siège que sur le terrain, doit suivre une formation obligatoire sur l'éthique. Le Bureau de l'éthique organisera aussi dans les années à venir, des formations spécialisées pour le personnel travaillant dans des fonctions considérées à risque.

#### Contactez le Bureau de l'éthique

**Jean-Paul Proulx**, Bureau 6.049.

Tel. : +33 (0) 1456 8 13 90

Fax : +33 (0) 1456 8 55 51

Email : [ethics@unesco.org](mailto:ethics@unesco.org)

Site Web : <http://intranet.unesco.org/ethics-office>